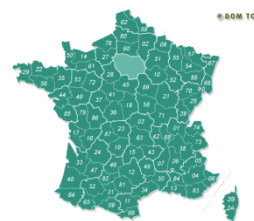


Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016

Nombre d'associations adhérentes : 179
Départements représentés : 67
Nombre d'adhérents : 9 817



Chers adhérents,

Nous vous accompagnons depuis déjà 37 ans dans le cadre de vos métiers que nous représentons, défendons et promulguons au quotidien auprès des institutions nationales. Notre organisation professionnelle reste inégalée sur le territoire national de part son ancienneté, son éthique et sa taille. Cependant, chaque jour, il nous faut faire preuve d'énergie toujours plus grandissante pour œuvrer contre la multiplication des entités vous représentant, ce qui affaiblit notre représentativité nationale. Ainsi, il faut des années pour asseoir une représentativité, ce n'est pas parce qu'on s'attribue le titre « national » que pour autant, on est entendu, il faut bien souvent faire preuve de propositions, de pondération mais aussi de ténacité. Imaginez plutôt, le nombre de projets, textes et directives que nous avons pu éviter ou suspendre. C'est tout un historique, une fondation solide, une connaissance des textes et une expertise approfondie des métiers qui permettent d'argumenter et faire preuve de propositions face aux nombreux adversaires présents autour de la table des négociations. Nous vous en espérons conscients car il est très facile de se faire séduire par des messages enchanteurs, des promesses enjôleuses qu'il ne sera pas possible de tenir car invraisemblables. Les nombreuses informations gratuites disponibles sur internet ne vous laissent pas non plus la part belle, à vous association, les professionnels étant informés, plus formés, ce qui est normal avec l'évolution, la professionnalisation mais cependant toutes ces informations sont-elles exactes, bien interprétées ? Le bouche à oreilles ne favorise pas non plus la véracité des informations, chacun y allant de sa propre compréhension, interprétation, telles les légendes urbaines, l'information se diffuse ainsi. Et au lieu de vous apporter, vous dessert bien souvent car obligations, postures, pratiques professionnelles doivent être autant mises en avant que le souhait d'avantages salariaux.

L'UFNAFAAM est là, pour vous y aider, présente au quotidien en effectuant un travail de veille technique et réglementaire, elle vous informe et fait le relais avec vos adhérents lorsque vous n'êtes pas disponible ou ne pouvez lui répondre. Elle assure par une équipe de permanents et de bénévoles experts dans ces métiers un accompagnement jour après jour par sa grande disponibilité, que ce soit par téléphone, courriels, courriers ou encore à domicile à l'occasion de journées de conférences/formations. Car l'Ufnafaam est la seule fédération professionnelle dédiée aux assistants maternels et assistants familiaux (et accueillants familiaux malheureusement peu représentés) ayant des salariés présents du lundi au vendredi de 9h à 17h et parfois en soirée ou encore le samedi lors de formation professionnelle et ce, depuis 37 ans.

L'UFNAFAAM, c'est vous, association avec l'ensemble de vos membres, l'un n'allant pas sans l'autre. C'est donc ENSEMBLE que nous pouvons avancer et continuer à œuvrer pour ces professions et c'est pourquoi, nous avons besoin que vous fassiez écho au travail quotidien que nous menons à vos côtés en ne baissant pas les bras et en promulguant le réseau que nous sommes. Plus nous serons nombreux et plus nous parlerons d'une seule voix. Hélas, multiplier les organisations professionnelles nous dessert plus qu'il nous sert.

Comme vous pourrez le voir à travers ce rapport d'activité, l'année 2016 fut riche en rendez-vous institutionnels et associatifs et les efforts conséquents pour nous maintenir à cette place de fédération nationale dont l'éthique reste assise.

LES ORIENTATIONS ET PROJETS 2016-2017

Nos **ORIENTATIONS** et **PROJETS** 2016-2017 :

Orientations votées lors de l'assemblée générale du samedi 4 juin 2016 à Paris, cf. PV circulaire n° 345 de juin 2016 et documents AG CA Paris 2016.

Ont-ils été atteints en 2016 ?

Soutenir et être visible

Parler de votre profession

Développer et communiquer son expertise

Perdurer la réflexion de développer la formation

Soutenir et être visible

L'accompagnement, le soutien de nos adhérents a été au cœur de notre action en 2016, que ce soit par le biais de nos permanences téléphoniques ou courriels, que sur le terrain lors de nos journées nationales. Comme acté, une journée nationale a été dédiée aux professionnels assistants familiaux **le samedi 2 avril 2016 à Paris** sur le thème « **L'assistant familial est-il un travailleur social ?** », qui a rassemblé 73 participants. Une journée nationale spécifique aux maisons d'assistants maternels (MAM) a également été organisée le samedi 6 février 2017 à Paris en partenariat avec le Ministère de la famille et la Cnaf et réunie 129 professionnels.

Les samedi 8 et dimanche 9 octobre 2016 se sont déroulées nos traditionnelles Journées nationales d'études et de formation à la Pommeraye dans le département du Maine-et-Loire, rassemblant ainsi 128 congressistes.

Par ces journées, nous sommes allés à la rencontre de nos adhérents sur leur propre territoire.

Nous avons été également très visibles par les travaux et auditions menés au sein des différents ministères et partenaires institutionnels, que ce soit dans le cadre du secteur de la petite enfance ou de la protection de l'enfance. Sans oublier les forums, colloques, stands auxquels nous avons participé et les articles de presse auxquels nous avons collaborés.

L'objectif en ce sens est donc largement atteint.

Parler de votre profession

Parler des professions que nous représentons, c'est ce que nous avons fait tout au long de l'année 2016, que ce soit au sein des différents groupes de travail, au cours des auditions, des forums, des soirées d'informations, des formations que nous avons dispensées ainsi qu'à travers les nombreux articles presse ou communiqués rédigés. Les métiers d'assistants maternels et d'assistants familiaux ont été ainsi au centre de tous les intérêts en 2016.

L'objectif en ce sens est également largement atteint.

Développer et communiquer son expertise

La transmission de notre expertise n'a jamais été mise à mal au sein de l'Ufnafaam car depuis l'origine de cette fédération, nous n'avons eu de cesse de transmettre notre connaissance du métier et été forcé de propositions au sein des ministères et institutions diverses.

Présents dans un grand nombre de groupes de travail dans les ministères, nous sommes amenés à remonter des informations sur la profession et aussi sur les territoires concernés. Les nombreux échanges avec les assistants maternels ou assistants familiaux (qu'ils soient nouveaux par le biais de la formation obligatoire ou anciens par le biais des conférences ou réunions dans nos associations) nous offrent un regard riche de ces modes d'accueil. La transversalité encouragée par les différents échanges avec d'autres professionnels nous ouvre des réflexions « larges » qui peuvent être appréciées.

L'objectif est atteint.

Perdurer la réflexion de développer la formation

Fort de notre expertise, cela fait déjà quelques années que nous sommes sollicités pour la partager auprès d'un public toujours plus nombreux et plus variés, ce pourquoi nous avons décidé de proposer notre propre catalogue de formations.

Bien que son fonctionnement principal ne soit pas le cadre d'un organisme de formation, son accompagnement auprès des assistants maternels et familiaux, sa présence dans les groupes de travail ministériels, dans l'élaboration des lois ou de référentiels, mais aussi et surtout son expérience de formateur lors d'interventions ponctuelles vers les CAF, départements, ou par le biais d'autres organismes de formation, lui confère une expertise du cadre législatif et contractuel nourrie d'une expérience pointue de ces professions ainsi que d'une pédagogie adaptée.

L'objectif est atteint.

Accompagnement de nos associations affiliées lors de la transmission de direction

Depuis déjà deux ans, nous accompagnons nos associations dans la procédure de passation de direction, moment toujours difficile et douloureux, certains n'y parvenant malheureusement pas, faute d'avoir pris attache suffisamment tôt pour qu'on puisse engager auprès d'eux un accompagnement à ce niveau. Lorsque nous sommes sollicités suffisamment en amont, c'est avec succès que cette transmission se fait. Nous pouvons nous déplacer, échanger avec les membres dirigeants et adhérents et permettre de trouver des solutions, que ce soit en coachant les nouveaux dirigeants pendant un temps déterminé ou en offrant une nouvelle façon de diriger. Les bénévoles d'hier, ne sont pas ceux d'aujourd'hui, il faut donc pouvoir l'entendre et l'envisager, la gouvernance peut se faire différemment et la manière collégiale semble trouver écho aux nouvelles attentes.

L'objectif est atteint.

En conclusion,

L'année 2016 fut essentiellement tournée vers la communication, la promotion des métiers que nous représentons depuis déjà 37 ans, leur évolution ainsi que l'accompagnement de nos adhérents sur l'ensemble du territoire. L'activité démontre que notre fédération reste incontournable au sein des réseaux nationaux et autres partenaires tels que les RAM que nous accompagnons énormément dans le cadre de l'information contractuelle et conflictuelle. Très nombreux sont les familles et assistants maternels non adhérents à notre réseau professionnel qui sont redirigés vers nous sur les conseils de leur RAM pour la fiabilité des informations et la médiation dont nous savons faire preuve.

L'Ufnafaam a dû renforcer sa présence auprès de ces professionnels qu'ils soient adhérents ou non pour les soutenir. Les déplacements, l'écoute par le biais du téléphone ou encore par mail ont été multipliés et ont eu forcément une répercussion en moyen humain pour la fédération. Par ailleurs, rappelons que ce secteur reste le premier mode d'accueil avec environ 321 000 professionnels concernés ce qui nous demande de nombreuses sollicitations en face à face ou par le biais d'outils d'information que nous avons été amenés à développer tout au cours de cette année.

Les objectifs fixés ont tous été atteints car nous avons été présents plus que jamais durant cette année 2016, toujours force de propositions, l'Ufnafaam continue à asseoir sa déontologie.

LE FONCTIONNEMENT INTERNE DE L'UFNAFAAM

Le bureau est composé de 8 membres.

Au total 46 722 emails ont été adressés et il a été traité 3 495 appels téléphoniques.

La charge de travail au sein du bureau national ne diminue pas, loin de là, puisque la fédération est toujours de plus en plus sollicitée au sein des groupes de travail ministériels et autres institutions nationales. Ces travaux nécessitent de nombreux déplacements et investissements en temps pour l'étude des projets menés, que ce soit sur Paris où en province. Ce temps bénévole consacré à l'extérieur ne cesse d'augmenter. L'accompagnement au sein du réseau quant à lui reste permanent et en perpétuel développement, les attentes se modifiant au fil des années et la complexité des tâches également. Sans oublier nos nombreux projets internes à mener, qui demandent également un certain investissement puisque nous parlons de rédaction de guides, de catalogue de formation. Des travaux qui nécessitent une implication en temps certes, mais également énergétique.

Les projets restent au rendez-vous mais l'aide de nouveaux bénévoles serait bien sûr la bienvenue pour nous aider dans les tâches qui sont les nôtres, la représentation et la défense des métiers de l'accueil à domicile.

TRESORERIE

Postes bénévoles : Martine NABOT-GIORDANENGO et Dorian LALOUETTE

La trésorerie a été à la charge de Martine NABOT-GIORDANENGO. Durant l'année 2016, malgré un accident qui l'a immobilisée durant 5 mois, celle-ci a continué à assurer son poste.

Cependant, devant la charge de travail qu'incombe le poste de trésorerie, l'Ufnafaam étant tout de même une petite PME et ayant à sa charge 4 salariées aujourd'hui, il est impératif que ce poste soit doublé pour le sécuriser.

REUNION DE BUREAU MENSUELLE

Les dates de réunions en 2016 : soit 11 réunions de bureau.

09/01, 12/02, 12/03, 30/04, 25/06, 03/09 de 9h à 17h.

Puis les 13/03, 25/11 de 15h à 18h.

Et pour finir, les 04/06, 07/10 et 26/11 de 9h à 12h.

Par souci d'économie et les relations avec le CISP de Ravel s'étant détériorées avec la nouvelle direction, comme nous vous l'avions annoncé lors de l'assemblée générale de juin 2016, nous sommes partis à la rentrée de septembre 2016 pour l'organisation de nos réunions de bureau, assemblées et conseil d'administration vers le site du Centre International de Séjour Eugène Hénaff dans le département 93, plus précisément à Aubervilliers.

Laurent NINGRES et Ingrid ZIELINSKI se sont occupés successivement de la rédaction et de la validation des réunions de bureau.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLEES GENERALES

En 2016, deux week-ends assemblées générales et Conseils d'administration ont eu lieu sur Paris au Centre International de Séjour de Paris dans le 12^{ème} arrondissement :

- ✚ **Les samedi 4 et dimanche 5 juin 2016** se sont déroulés les Assemblées Générales Ordinaire et extraordinaire ainsi que le Conseil d'administration de l'UFNAFAAM. 4 800 votants personnes morales et 4 280 votants personnes physiques étaient présents lors de ces séances soit 45 associations affiliées à notre réseau professionnel qui en compte 175.
- ✚ **Les samedi 26 et dimanche 27 novembre 2016** s'est déroulé le Conseil d'administration de l'UFNAFAAM. Lors de ces séances 50 associations sur les 178 affiliées étaient représentées soit 50 votants personnes morales.

Ce fut deux week-ends studieux au cours desquels, nos membres ont pu faire la connaissance de la troupe de théâtre « La Tête dans les cintres » dont les prestations furent très appréciées.

Une importante décision a été à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de juin 2016, **la proposition de réduire à un seul conseil d'administration par an**. Rassemblant toujours un peu moins de participant au fil des années, dû au financement difficile qu'engendrent deux rassemblements sur Paris dans l'année, il a donc été nécessaire pour l'Ufnafaam de se contraindre à solutionner cette désertification et enrayer la perte financière liée aux réservations de salles et hébergements que nous devons effectuer bien en amont sur une base établie.

Lors de la décennie passée, nous avons vu évoluer les demandes. Il est dorénavant attendu que l'information arrive à soi. Afin de permettre la clôture des comptes annuels en juin sans bloquer les décisions à prendre en fin d'année, il a été également porté au vote la possibilité d'un vote par correspondance des membres du conseil d'administration.

PROMOTION DU RESEAU

En 2016, 43 courriers présentant notre réseau professionnel et ses services ont été ainsi adressés aux associations d'assistants maternels (33) et d'assistants familiaux (13). Puis 74 dossiers ont été envoyés vers des nouvelles MAM de manière spontanée par leur déclaration au Journal Officiel.

Cependant, c'est tout au long de l'année que nous promulguons notre réseau à travers les réponses que nous faisons aux non-adhérents, les journées nationales, soirées d'informations, formations que nous organisons, articles que nous faisons paraître, stands que nous tenons lors de forums et ouvrons aux professionnels extérieurs à notre fédération. Par notre présence au sein des différents groupes de travail, des institutions nationales, nous en faisons également continuellement la promotion. Ce qui fonctionne en partie pour la reconnaissance nationale de celui-ci, étant toujours plus sollicité. Nous le voyons moins à travers les nouvelles adhésions, les

professionnels d'aujourd'hui souhaiteraient souvent dans une première démarche adhérer seuls, ce qui n'est pas possible selon notre configuration associative actuelle.

ACCOMPAGNEMENT DE NOS ASSOCIATIONS

L'accompagnement de nos associations fut au cours de l'année 2016 au cœur de nos actions, que ce fut auprès de nos membres déjà présents ou en devenir. Les transmissions de direction ont pu se faire grâce à l'intervention de Sandra Onyszko et Martine Orlak, qui par leur déplacement au plus près des acteurs ont su relancer la flamme associative en sommeil et en révéler de nouvelles.

Ne tardez pas à nous informer de vos départs à la retraite ou de votre essoufflement afin que nous puissions vous accompagner avec efficacité dans votre passation de pouvoirs, de savoirs et de compétences. Lorsque vous éprouvez des difficultés à trouver des repreneurs, informez-nous rapidement pour que nous puissions vous aider dans cette démarche. Le monde associatif évolue et les bénévoles d'hier ne sont pas ceux d'aujourd'hui, il faut pouvoir l'entendre et le reconnaître, ce que vous avez fait, d'autres le feront différemment, ce n'est pas pour autant que ce n'est pas tout aussi bien.

Pour vous aider dans votre posture de dirigeants, nous vous offrons chaque année depuis déjà 3 ans une formation qui vous est réservée lors des temps du conseil d'administration de novembre. Ces temps sont toujours très appréciés.

En conclusion, l'accompagnement lorsqu'il est pris à temps est un succès, nous pouvons aider ces nouveaux dirigeants dans leur prise de fonction en mettant à disposition du temps, une écoute, une transmission d'informations ainsi que des formations. Alors n'hésitez pas à prendre attache.

LES CHIFFRES 2016

L'année 2016 en chiffres pour les membres du Bureau national :

- 11 réunions de bureau à Paris (75)
- 1 AGO et 1 CA en juin 2015 à Paris (75)
- 1 CA en novembre 2015 à Ravel (75)
- 3 Journées Nationales AM/AF, AF et MAM (75 (2) et 49)

LES METIERS REPRESENTES

Poste salarié : Sandra ONYSZKO

L'UFNAFAAM représente trois métiers autour de l'accueil de l'enfant/adolescent/adulte : le métier d'assistant maternel, d'assistant familial puis le métier d'accueillant familial mais à vrai dire deux métiers sont essentiellement représentés, faute de présence suffisamment significative d'accueillant familial puisque nous en adhérons à ce jour uniquement deux.

Lors de la refonte de nos statuts en 2012, nous les avons intégrés mais n'avons pas su véritablement développer cette branche, faute peut-être également de candidat accueillant familial qui nous l'aurait permis.

ASSISTANTS MATERNELS

GROUPES DE TRAVAIL OU RENCONTRES REGULIERES

Comité CNAF

Groupe Petite Enfance UNIOPSS

Guide sur les maisons d'assistants maternels (cf. chapitre suivant)

Travaux sur la refonte du CAP Petite Enfance (cf. chapitre suivant)

Construction d'un projet avec l'UNAF sur les différences culturelles

Mission Giampino (cf. chapitre suivant)

AUDITIONS

Cabinet à la famille, ADF, DGCS Sénat, Assemblée nationale.

COMITES DE LECTURE

Nous sommes intégrés dans deux comités de lecture :

- les métiers de la petite enfance
- la gazette santé-sociale

Il est important là encore d'être présent pour pouvoir transmettre des réflexions sur les professions que nous représentons tout en parlant là encore de notre réseau.

ARTICLES ECRITS POUR LES ASSISTANTS MATERNELS

Mieux communiquer sur la profession d'assistant maternel.

Les assistants maternels face à la crise.

Tribune de la gazette.

ASSISTANTS FAMILIAUX

PROMOTION DE LA PROFESSION

- Un dépliant développant la profession
- Refonte du code de déontologie
- Ouverture d'une page [facebook](#)

FNADEPAPE

En plus des auditions et de notre présence dans différentes réunions auprès de nos associations, l'UFNAFAAM est présent dans de nombreux groupes de travail et de réflexion. **Pour l'année 2016, nous avons participé à trois importants groupes de travail sur :**

- 1) l'élaboration d'un référentiel pour les maisons d'assistants maternels ;**
- 2) la refonte du C.A.P petite enfance ;**
- 3) le décloisonnement des métiers de la petite enfance animé par Sylviane Giampino.**

Ce qui est important à noter cette année, c'est que nous avons été les seuls à avoir été auditionnés sur tous les groupes de travail. Ce qui veut dire qu'il y a bien une reconnaissance.

Ce qui est important, c'est qu'on entende l'UFNAFAAM. On n'a jamais demandé à être entendu, c'est le Ministère qui nous a demandé à chaque fois de venir.

■ Le référentiel MAM à l'usage des services de PMI et des assistants maternels

Nous avons participé au groupe de travail en charge de la rédaction de ce guide, qui a duré 7 mois. 15 réunions ont été nécessaires dont 3 se sont déroulées en 2016. Le guide est paru en avril 2016. Dès réception, nous l'avons proposé au téléchargement gratuit sur notre site internet ufnafaam.org.

Depuis leur institution par la loi n° 2010-625 du 9 juin 2010, les maisons d'assistants maternels (MAM) ont connu un développement soutenu, passant de 160 MAM en 2010 à 1 230 MAM en 2014.

Ce développement montre que les MAM répondent à un besoin, tant du côté des parents que du côté des professionnels, et font aujourd'hui partie du paysage de l'offre d'accueil.

Un premier bilan qualitatif des MAM montre que ces structures contribuent à l'amélioration de l'exercice de la profession d'assistant maternel et donc à la qualité de l'accueil. L'exercice en MAM peut aider les professionnels à rompre l'isolement qu'ils peuvent ressentir lorsqu'ils exercent à domicile. Il permet également à des personnes souhaitant exercer la profession d'assistant maternel de pouvoir travailler alors que leurs conditions de logement ne sont pas compatibles avec l'accueil des jeunes enfants, malgré leurs capacités professionnelles et leurs aptitudes éducatives.

Cependant, ce type d'accueil n'est pas sans soulever un certain nombre de questions, aussi bien aux assistants maternels porteurs de projets qu'aux services de PMI qui les agréent et les accompagnent. On constate ainsi des pratiques très différentes d'un département à l'autre.

Par ailleurs, l'existence de nombreuses MAM reste fragile. On constate une difficulté des MAM à se maintenir dans le temps, en raison notamment de difficultés liées au travail en équipe.

Afin de répondre à ces questions et d'aider les MAM à se créer et à exister dans la durée, Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, a souhaité que soit élaboré dans un cadre partenarial associant l'ensemble des acteurs concernés un guide à destination des services de PMI et des assistants maternels porteurs de projet.

Parallèlement à ce guide, qui s'adresse à l'ensemble des MAM, est mise en œuvre la possibilité pour les MAM volontaires d'aller plus loin sur un certain nombre de critères liés à la qualité d'accueil en adhérant à une « charte nationale de qualité ».

■ La refonte du CAP Petite Enfance : nouveau référentiel de compétence

Lors de ce travail, il y a eu de nombreux échanges avec les experts de la petite enfance.

Des spécificités vont apparaître, c'est-à-dire, le CAP va comporter une base puis il y aura une spécificité sur les structures collectives, pour les gardes à domicile, pour les ATSEM et puis pour les assistants maternels.

Pour les assistants maternels, les spécificités porteront par exemple sur :

- « Présenter le projet d'accueil, présenter les activités envisagées, présenter les ressources mobilisables : logement, équipement... » En fait, pour les assistants maternels, tout ce qui a trait au projet d'accueil. « Respect du dispositif de l'agrément... Respect des termes de la convention collective, projet d'accueil adapté à l'enfant, respect des vœux éducatifs des parents... »
- « Etablir le cadre organisationnel et conventionnel de l'accueil, adapter le projet d'accueil... Renseigner les accords liés au contrat de travail avec les parents employeurs... Elaborer un planning d'accueil mensuel prévisionnel et réel. » Cela doit normalement être abordé dans le CAP.

Retrouvez le détail de ces échanges dans la circulaire interne n° 345 de juin 2016.

■ Les assistants maternels : la mission Giampino

Cette mission a débuté il y a un an et a eu pour objectif de rendre un rapport que vous pouvez retrouver sur le site de la délégation du ministre des droits des femmes ou par une recherche Google « mission Giampino ». Il fait 200 pages.

Ce rapport a été rendu le 9 mai, on était présent bien sûr dans les groupes de travail.

Toutes les préconisations ne vont pas être mises en place demain, il y en a certaines qu'on ne verra jamais. Certains syndicats ont commencé à alerter à propos de quelques points, cependant il n'est pas nécessaire de s'emballer, il faut certes rester vigilant.

Globalement, il y a des choses qui sont bien mais d'autres nous alertent notamment en ce qui concerne les relais d'assistants maternels. Les groupes de travail ont été mis en place par des professionnels, des experts, des chercheurs, des psychologues, des artistes pour repartir à l'essentiel c'est-à-dire des besoins de l'enfant pour adapter les choses qui doivent être harmonisées pour tous les professionnels de la petite enfance, éviter les décroissements. Ce qui a été très bien dans ces groupes, c'est d'échanger, travailler ensemble afin d'éviter de stigmatiser une profession plus qu'une autre pour que tous aient les mêmes connaissances tout en gardant la spécificité de chaque profession. On voit trop souvent des assistants maternels être agréés comme des crèches alors que justement il faut conserver la spécificité. Il est vrai également que les assistants maternels ont parfois beaucoup de mal à vendre leur spécificité, à savoir « *qu'est-ce qu'un accueil individuel apporte à l'enfant ?* ».

Vous pourrez en reprenant la circulaire n° 345 de juin 2016, retrouver les détails de tous les échanges relatifs au rapport Giampino.

■ Nouvelle loi de la protection de l'enfance de mars 2016

N'oublions pas non plus l'important travail engagé dans le cadre de la **nouvelle loi de la protection de l'enfance de mars 2016** dont deux points sont tournés vers les assistants familiaux :

- **le PPE : le projet personnel pour l'enfant**
- **la feuille de route**

Suite à cette loi, un nouveau groupe de travail s'est mis en place au Ministère dont nous faisons également partie. Il a pour objectif d'apporter des pistes d'améliorations sur trois problématiques identifiées comme étant les plus récurrentes :

Durée du groupe de travail : janvier à juin (6 rencontres 1 groupe par mois)

- 1) concilier, lors d'une suspicion de maltraitance, le meilleur intérêt pour l'enfant et la sécurité pour le professionnel (situation professionnelle, situation personnelle et protection de l'enfant). C'est la présomption d'innocence.
- 2) améliorer l'intégration de la place de l'assistant familial dans les équipes pluridisciplinaires (rôle du PPE).
- 3) signalement des maltraitances (circuit, modalités, questionnements des assistants familiaux).

■ Point d'étape feuille de route protection de l'Enfance 2015-2017

Madame Laurence Rossignol, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, a inauguré cette présentation de la feuille de route et de son état d'avancement exposée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale. Une première table ronde traitait de ce que la concertation sur la

feuille de route et la loi ont produit. Une seconde table ronde traitait des perspectives à venir, notamment autour de la formation « des équipes » de la protection de l'Enfance et du changement des pratiques professionnelles. Cette journée a été clôturée par Madame Michèle Creoff, vice-présidente du CNPE.

■ Intégration au Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE)

Instauré par la loi du 14 mars 2016 pour rénover le cadre d'exercice des missions de la protection de l'enfance, le CNPE est composé de cinq collègues. Dans le troisième, celui des associations de professionnels, **l'UFNAFAAM est la seule à représenter les assistants familiaux, aucun syndicat n'y apparaît.** Le mode de nomination des membres de ce conseil impose une parité exclusive, c'est-à-dire que chacune des instances appelées à siéger devait présenter une femme ou un homme, un tirage au sort pour définir le sexe des participants a été effectué le 4 novembre 2016. **Pour nous c'est un homme qui a été nommé, Laurent Ningres.**

Cette séance inaugurale a permis de présenter le cadre et le rôle de ce conseil.

La mise en place de ce CNPE était vraiment très enrichissante, cela nous a permis de rencontrer des partenaires que l'on ne connaissait pas encore et d'avoir des échanges croisés très intéressants.

Il est proposé que le programme de travail du Conseil s'articule autour de cinq grands objectifs :

1. COMMENT AMELIORER LA CONNAISSANCE EN PROTECTION DE L'ENFANCE ET DEVELOPPER LA RECHERCHE ?
2. COMMENT RENFORCER LA PREVENTION ET LE REPERAGE PRECOCE ?
3. COMMENT ADAPTER LES INTERVENTIONS AUX BESOINS DE L'ENFANT ?
4. COMMENT AMELIORER LE DISPOSITIF DE L'ADOPTION ET LE PROJET DE VIE DES PUPILLES DE L'ETAT ?
5. COMMENT AMELIORER LA FORMATION EN PROTECTION DE L'ENFANCE ?

■ Haut Conseil de la famille, de l'enfant et de l'âge (HCFEA)

Le Haut Conseil « a pour missions d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bientraitance, dans une approche intergénérationnelle ».

Le Conseil de la famille du HCFEA prend la suite du Haut Conseil de la famille, créé en 2009, et s'inscrit dans la continuité des travaux et réflexions réalisés par celui-ci. La création du HCFEA conduira cependant à situer ces travaux dans une perspective plus large, amenant le Conseil de la famille à s'interroger, en liaison avec les deux autres Conseils du HCFEA (Enfance et Age), sur les articulations entre la dimension familiale des politiques publiques et celles liées aux relations entre générations, qu'il s'agisse des plus jeunes ou des plus âgés. De manière transversale à l'ensemble du programme, une attention particulière sera accordée dans l'ensemble des travaux aux différences entre hommes et femmes, au rôle de la famille élargie et aux différences selon l'origine sociale ou géographique des familles.

Dans le cadre de la parité, c'est Sandra Onyszko, qui a été élue pour y siéger.

Au programme de travail 2017 :

- un grand thème spécifique à notre Conseil, qui sera traité sur plusieurs séances. A ce stade, nous en avons identifié deux : la lutte contre la pauvreté des familles et des enfants et la réduction des inégalités d'une part ; le soutien à la parentalité d'autre part.
- des séances consacrées à des sujets qui étaient récurrents au HCF : une sur le développement de l'accueil du jeune enfant paraît incontournable et une sur les ruptures familiales ;
- une séance consacrée aux sujets du thème commun aux trois Conseils qui concernent directement la politique familiale.

Pour que vous identifiez notre activité au sein des professions, veuillez trouver ci-après un tableau récapitulatif de l'année 2016.

Les membres du bureau et Sandra Onyszko ont participé à 48 réunions de travail au cours de l'année 2016 dans le cadre de la représentativité des métiers.

<p>Groupes de travail Ministériels Auditions/Commissions/ Observatoire de la Petite Enfance</p>	<p>3 réunions à la DGCS Rédaction référentiel MAM : 3 Refonte CAP Petite Enfance : 7 2 réunions au Sénat : PLFSS et harmonisation de l'interprétation du référentiel agrément par les PMI et pour les MAM. 3 réunions avec le cabinet à la famille : label qualité AM/nouveau responsable et HCTS. 1 audition Cabinet L. Rossignol 9 groupes de travail : Giampino 7 réunions pour la feuille de route (présomption d'innocence) 1 réunion au Ministère des finances : prélèvement à la Source 1 Ministère Affaires Sociales : bientraitance 1 réunion PPE 1 Ministère : journée nationale pour les professionnels Petite Enfance 1 Comité partenarial Cnaf 1 réunion Ecolo-crèche 1 réunion ONED : travail familial, quel travail en équipe. 2 Observatoire Petite Enfance 1 DRESS sur modes d'accueil 1 Commission Petite Enfance Uniopss 1 Cabinet famille : création CNPE Intégration au CNPE et HCFEA 1ère réunion du CNPE le 12/12</p>
--	--

Dans la même optique, nous avons rédigé ou collaboré à plusieurs articles de presse pour promouvoir nos métiers.

<p>Rédaction articles presse</p>	<p>Articles : L'Assmat, métier petite enfance, Gazette santé sociale, Pros de la petite enfance, ASH</p>
---	--

L'INFORMATION, L'ACCOMPAGNEMENT

Toujours au cœur de notre activité, elle reste très importante que ce soit en interne ou vers l'extérieur.

PERMANENCE TELEPHONIQUE

Poste salarié : Marie-Laure CHOISIER

La permanence est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 17h en continu.

Un numéro privilège est mis à disposition de nos adhérents qui est le 05.62.09.93.85 et un numéro audiotel surtaxé (0,225 cts la minute) est en activité pour les non-adhérents, le 08.91.70.10.15.

4 050 appels ont été traités durant l'année 2016 à cette permanence.

Objets des appels :

Les objets des appels sont principalement liés au contrat de travail et ses mauvaises rédactions, les parties salarié/employeur personnalisant beaucoup les textes de loi et articles de la convention collective et s'étonnant ensuite des dysfonctionnements qui en découlent. Nous tentons toujours d'expliquer au mieux en donnant les tenants et les aboutissants d'une telle pratique en renvoyant chacun vers ses propres responsabilités et droits.

L'internet fait beaucoup de mal à l'information « trop d'informations tuant certainement l'information », chacun préférant retenir ce qui l'intéresse en omettant l'autre élément d'information moins intéressant, contrariant, mais sans lequel la pratique reste erronée. Chacun y allant de sa propre pratique fonctionnant ainsi depuis fort longtemps alors pourquoi ne serait-elle pas celle finalement introduite par les textes, n'ayant jamais eu jusqu'alors de problème.

Si le professionnel assistant maternel reste accompagné par son réseau, les parents semblent peu enclins à s'informer en adhérant à leur propre réseau, les situations particulières ne trouvant pas toujours sur le net une réponse qui s'adapte au plus près, chaque élément composant l'ensemble ne pouvant être dissocié pour obtenir une réponse.

Lorsque les assistants familiaux font appel à la permanence téléphonique, c'est souvent à propos des textes de lois et leur application ou malheureusement des suspensions ou retraits d'agrément avec passage en CCPD. La majorité des appels et des accompagnements concernent l'activité d'assistant maternel, plus nombreux en exercice. Les questions de fonctionnement associatif commencent également à apparaître.

Effets escomptés : Informer et accompagner au mieux les parties en relation contractuelle sur la convention collective nationale de travail des assistants maternels du particulier employeur et sur les textes en vigueur (lois, décrets, jurisprudences), valoriser les professions, rompre l'isolement et apaiser/médiatiser les parties en conflit pour un meilleur accueil de l'enfant ou du jeune accueilli. Accompagner au mieux les adhérents à notre réseau en étant présent et disponible à leur écoute. Répondre efficacement à leurs différentes attentes.

POSTE DE LA DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION ET DU DEVELOPPEMENT

Le poste de chargée de communication de l'UFNAFAAM tenu par Sandra ONYSZKO

Le poste de la communication est un domaine assez large, il demande au salarié de pouvoir s'adapter dans différentes compétences en fonction de la demande et des situations.

La communication

Ainsi la communication doit pouvoir s'ajuster en fonction du public et selon le sujet. Par exemple, on ne s'adresse pas à des professionnels de la petite enfance sur le sujet du contrat comme on s'adresse à des politiques sur le sujet de l'offre d'accueil. On ne s'adresse pas aux différents ministères comme on s'adresse à des animateurs de relais. Ainsi la compétence doit être couverte par une connaissance fine des professions mais aussi par celles des autres du même secteur. Par exemple, pour construire une argumentation, il est nécessaire de connaître les contraintes et les qualités des professions d'assistants maternels et familiaux mais aussi connaître celles du secteur collectif, ceci afin de pouvoir faire des liens et parfois même des comparaisons (quand celles-ci sont à notre avantage). Il y a également le savoir communiquer avec la presse sans apparaître trop technique car il s'agit d'un vaste public de lecteurs en général mais en étant malgré tout convaincant, là encore il est utile de fédérer l'approche plutôt que d'alimenter des divisions qui apparaissent finalement peu efficaces à terme. Pour parler de l'association directement, il est nécessaire d'être convaincu de sa valeur pour parler en son nom. Parler sur l'association est plus parlant que de parler de l'association. Ainsi l'association représente une histoire, une déontologie qu'elle transporte dans toutes les actions. C'est aussi la richesse du tissu associatif que de faire vivre cette identité et d'en nourrir les spécificités plutôt que d'être dans la comparaison.

Prendre la parole en public

Les conférences souhaitées par différents interlocuteurs utilisent le même procédé mais en plus la communication doit être juste sans toutefois choquer et être précise sans toutefois être sélective. En effet, le public peut être des assistants maternels ou familiaux mais aussi des politiques, mais également provenir du secteur collectif, dirigeants, salariés, chercheurs, politiques qui doivent pouvoir comprendre les interventions sans toutefois diviser.

La communication écrite

C'est très souvent plus difficile de prendre la parole à l'écrit. En effet, la parole est spontanée et le sourire, comme la posture participent à ce qu'on désire évoquer. L'écrit est neutre, le lecteur peut en interpréter le ton et rapidement l'écrit peut devenir incontrôlable. Il s'agit d'une autre technique qui demande bien plus de temps finalement et parfois du recul. La spontanéité est difficile et il y a plus de risque car les échanges peuvent apporter des précisions à l'oral et de la sérénité ce qui n'est pas le cas de l'écrit. Cette communication peut-être soutenue et accompagnée par les membres du bureau.

Le juridique

Les connaissances et la technicité demandent du temps, de la maîtrise et de la rigueur. Non seulement il faut connaître les textes mais aussi savoir les adapter au domaine puis ensuite savoir en échanger le sens avec les professionnels. Transformer la théorie en pratique quotidienne des professionnels, surtout quand ces derniers ont peu de temps pour en maîtriser le sens, demande de connaître parfaitement les besoins mais aussi surtout les problématiques de ces métiers. Ainsi par exemple, si un assistant maternel appelle sur un sujet, le salarié doit être capable de comprendre parfaitement ce qu'il souhaite mais aussi avoir la maîtrise des conséquences, même avant lui parfois. Les calculs doivent savoir être expliqués clairement pour que le professionnel ait envie de se les approprier.

Créer des outils

La création de livres, de cahiers, de dépliants demande autant d'énergie que de recul. Notamment, il ne faut jamais perdre de vue l'utilité des outils et leur objectif si on désire qu'ils apportent de l'aide aux professionnels. La difficulté une fois ces outils sortis est de convaincre mais aussi de satisfaire. En effet, il est rare voire impossible d'ajuster pour tous une écriture claire ou des outils sur mesure puisque ces outils sont faits pour une majorité. Il est souvent nécessaire de préciser leur amélioration au fil du temps et avec la pleine collaboration des professionnels concernés.

Le développement

Développer le réseau demande du temps. Il faut en effet des années pour qu'une association soit reconnue sur son territoire et sur ses compétences. Il ne suffit pas de créer quelque chose pour le voir vivre et se développer seul mais il faut le nourrir, créer du réseau, satisfaire ceux qui sont fidèles et savoir convaincre ceux qui n'en font pas partie. Le partenariat se crée souvent au travers de la prise de conscience que votre présence est utile, c'est à ce titre qu'il faut connaître le secteur parfaitement, les souhaits des professionnels concernés mais aussi l'environnement et les acteurs qui se situent en face de vous. Cependant, il apparaît que le développement nécessite un investissement financier soit en termes de moyens matériels soit en termes de moyens humains auxquels à ce jour il est difficile de répondre.

Le lien

Le poste demande de faire des liens entre les membres du bureau, bénévoles et les associations puis entre les associations et les ministères et enfin entre les professionnels et la presse. Le poste demande d'être à la fois synthétique et observateur mais également convivial et abordable. Avoir également une vision d'ensemble mais aussi précise et technique est souhaitée dans ce domaine.

LES COURRIELS/COURRIERS

En 2016, 46 722 emails ont été traités par l'ensemble des postes salariés et bénévoles. Toute demande fait l'objet d'une réponse. Nous tentons d'y répondre au plus vite, sous les 48h mais certaines réponses demandent plus de recherches et de temps car elles peuvent nécessiter la prise d'attache avec d'autres interlocuteurs (assurances, service juridique...).

LE SITE INTERNET

Le fonctionnement du site internet tel qu'il fut prévu a pris malheureusement trop de retard, nous avons dû mettre fin à la relation contractuelle qui nous liait avec notre programmeur, ce dernier **n'ayant pas tenu ses délais et encore moins la livraison des fonctionnalités actées**. Nous avons donc dû faire un audit et prendre un nouveau programmeur qui reprend depuis le printemps 2016 le contenu entier de la programmation. Il s'agit d'un travail de longue haleine. Fin 2016, la programmation n'est pas terminée. Nous avons cependant à l'automne

2016 poursuivi l'enrichissement initial des espaces adhérents et présidents afin que vous puissiez commencer à vous familiariser avec cette nouvelle version. Toutes les associations ne sont pas encore parvenues à mettre à jour leur base de données et ainsi permettre à leurs adhérents de s'y connecter. Pour ce faire, n'hésitez pas à prendre attache afin que nous puissions vous accompagner dans cette démarche.

Effets escomptés : Multiplier nos connexions. Faciliter le travail administratif de nos dirigeants bénévoles par la base de gestion de données. Développer l'information sur les professions représentées par l'UFNAFAAM vers tous les profils (professionnels, familles, collectivités) par la vitrine que représente le site internet. Multiplier nos connexions.

Nombre de visites au 31/12/2016 : 85 231.

DEUX PAGES FACEBOOK

Compte tenu de l'intérêt de ce support d'information réactif, l'Ufnafaam a créé une nouvelle page facebook dédiée aux assistants familiaux venant ainsi enrichir sa première page dédiée aux assistants maternels qui vit le jour quant à elle au cours de l'année 2015.

Ces dernières permettent à tous ces professionnels (adhérents ou non) ainsi qu'aux animateurs de relais, travailleurs sociaux, organismes employeurs d'avoir accès à des informations régulières sur la profession en temps réel.

Nous transmettons de l'actualité en quelques lignes ou encore nous les informons de la sortie d'un document les concernant. Nous pouvons également par ce biais leur demander leur avis sur différents sujets et échanger ainsi en direct. Nous postons également quelques photos et tout cela permet de montrer que leur profession est importante et que le secteur reste dynamique.

Ces dernières sont régulièrement actualisées par Dorian Lalouette et Sandra Onyszko, qui en ont la charge. **Ne manquez pas de les consulter, de donner votre avis et de les liker !**

NOS OUTILS PROFESSIONNELS : EDITION

L'édition au cours de l'année 2016 a subi quelques changements importants voir décisifs. A l'été 2016, il a fallu prendre la décision douloureuse d'arrêter l'ARC et l'automne 2016 a marqué la parution de son tout dernier numéro. Ce n'est pas sans mal que cette décision a dû être prise, cette revue trimestrielle ayant marqué l'histoire de la fédération puisque inaugurée en 1977 soit à l'origine du mouvement professionnel mais faute de nouveaux abonnés et face à la perte financière engendrée un peu plus chaque année, il a fallu prendre la décision d'arrêter définitivement sa parution au risque de mettre en péril notre mouvement associatif. C'est donc avec regret que nous avons dû mettre fin à ce lien qui a accompagné chaque professionnel lors de ces longues années, portant l'actualité de nos métiers et participant activement à leurs évolutions.

Nous avons dû également prendre une autre décision lors du Conseil d'administration de novembre concernant la parution de la circulaire interne dont les abonnements ont également baissé.

LA CIRCULAIRE INTERNE, édition mensuelle

Postes salariés : Marie-Laure CHOISIER et Françoise BOREL

Postes bénévoles pour la relecture : les membres du bureau et Sandra ONYSZKO, salariée

9 circulaires ont été adressées en newsletter durant l'année 2016, ce qui représente 864 envois électroniques abonnés (Présidents + 96 abonnés) et 3 circulaires ont été adressées à tous les présidents et abonnés en version papier à l'exception d'une, celle contenant le procès-verbal du Conseil d'administration de novembre qui reste réservée aux seuls membres du Conseil.

En 2016 : 2 022 circulaires version papier ont été éditées et 864 versions électroniques adressées par e-mail aux présidents et dirigeants abonnés de notre réseau représentant un total de **2 886 circulaires internes d'informations**.

La baisse des abonnements s'explique en partie par la baisse du nombre de nos adhérents mais également par le fait que l'abonnement papier s'est vu suppléer par l'abonnement électronique qui a vu naître de nouvelles pratiques ; des associations qui avaient plusieurs abonnements n'en prennent plus qu'un désormais pour la redistribuer ensuite à tout leur réseau. Cette pratique a un coût pour l'UFNAFAAM et de ce fait, nous repensons à une autre forme d'information.

Après enquête menée auprès de ses abonnés et non abonnés dont les résultats ont été rendus lors du CA de novembre, il a été décidé à l'unanimité et après échanges de ses membres présents d'arrêter l'édition papier et de privilégier au cours de l'année 2017, l'envoi de cette circulaire en version électronique afin de réduire les frais d'édition (impression + envoi postal). La charge financière d'un poste salarié est ainsi réduite, celle de l'édition.

Vous pouvez retrouver les résultats de cette enquête et cet échange à travers la circulaire interne n° 350 de décembre 2016. Cependant, ce qu'il en ressort de manière générale, c'est que pour nos abonnés, il serait difficile de travailler sans cette circulaire qui reste pour le plus grand nombre un outil de travail indispensable pour informer les adhérents, se tenir informés des évolutions de nos métiers. Une source d'informations fiable et en temps réel.

Effets escomptés : Maintenir un lien interne entre les Présidents membres du réseau et l'UFNAFAAM en l'informant de toute l'actualité des professions représentées, les dernières jurisprudences et leur proposant des fiches pratiques, etc. Un accompagnement mensuel par une veille juridique fiable.

LES NEWSLETTERS D'INFORMATIONS

13 bulletins d'informations (BI) ont été adressés aux présidents d'associations au cours de l'année 2016 portant sur les objets suivants :

- BI n° 69 (08/01/2016) : questionnaire sur l'intégration des assistants familiaux dans l'équipe
- BI n° 69bis (12/02/2016): journée nationale dédiée aux assistants familiaux
- BI n° 70 (12/02/2016) : entretien annuel pour les assistants familiaux
- BI n° 71 (31/03/2016) : questionnaire sur la suspension ou le retrait de l'agrément dans la profession d'assistant familial
- BI n° 72 (12/04/2016) : le guide ministériel MAM à l'usage des services de PMI et des assistants maternels (envoi du lien pour accéder au guide via notre Site Internet).
- BI n° 73 (12/05/2016) : liste des enseignes et logos Capalea (club avantages)
- BI n° 74 (13/05/2016) : actualités parues dans vos circulaires internes depuis janvier 2016
- BI n° 74bis (17/05/2016): liste des enseignes et logos Capalea 2 (club avantages)
- BI n° 75 (26/05/2016) : exemples réductions Capalea, liste des réductions (club avantages)
- BI n° 76 (06/09/2016) : convocation CA novembre et formation « savoir argumenter »
- BI n° 77 (08/09/2016) : journées nationales de la Pommeraye, programme et inscription
- BI n° 78 (28/10/2016) : tarifs assurances 2017
- BI n° 79 (13/12/2016) : lettre de Martine ORLAK « Votre engagement associatif »

Ce qui représente ainsi 2 160 envois pour l'année 2016.

L'ARC, revue trimestrielle

Postes bénévoles : Christophe LAMBOROT, rédacteur
Postes salariés : Hélène CORNIERE et Sandra ONYSZKO

Fin 2016, la revue affichait 298 abonnés.

Comme évoqué un peu plus haut, nous avons dû mettre fin à la parution de cette revue pour des raisons financières, car malgré plusieurs actions de relances, celles-ci n'ont pas permis d'augmenter les ventes.

POSTE DE REDACTRICE ARC

Le poste de rédactrice a été tenu par Mme Hélène CORNIERE, salariée pour l'année 2016, de janvier à avril.

Cette dernière suite à des soucis de santé a été déclarée inapte par la médecine du travail, faute de reclassement possible, nous avons dû mettre fin à son contrat de travail. Elle a donc quitté l'Ufnafaam en avril 2016 après 8 années d'ancienneté.

Les DERNIERES PARUTIONS

CAHIER D'EXERCICES DE CALCULS POUR ASSISTANTS MATERNELS

Il reste l'une de nos meilleures ventes en matière d'édition.

Le cahier d'exercices s'est vendu à 1 160 exemplaires en 2016.

Il permet aux assistants maternels de comprendre et de mieux maîtriser ce domaine administratif qui reste un sujet sensible pouvant provoquer certaines angoisses. Par ailleurs, nous observons que la connaissance amène le respect des textes ainsi que la construction d'une posture adaptée et du respect de la place de chacun.

Effets escomptés : Faire comprendre les calculs liés à la convention collective. Etre capable de maîtriser toutes les situations et demandes des parents.

DEPLIANT « L'accueil de mon enfant chez une assistante maternelle »



Ce dépliant « l'accueil de mon enfant chez une assistante maternelle » qui fut créé en 2015 par Sandra à la demande d'une association est toujours librement téléchargeable sur notre Site Internet, en première page. Il invite à promouvoir l'accueil chez un assistant maternel. Il peut être personnalisable en inscrivant les nom et coordonnées de l'association en première page. Ne manquez pas de vous en saisir pour promouvoir ainsi votre métier et votre association.

« TROIS VOLETS » sur la qualité de l'accueil chez un Assistant Familial

Sortie septembre-octobre 2016

Parce que l'objectif d'une association est de réfléchir ensemble à nos pratiques et mettre en avant nos professions, nous avons eu l'idée d'un «trois volets» destiné à mettre en valeur l'accueil chez un assistant familial.

L'association peut par ce biais également promouvoir son association par l'apposition de son logo sur le document.

Les FASCICULES

En 2016, la vente de ses fascicules s'essouffle s'agissant aujourd'hui de produits anciens, certainement déjà acquis par la plupart d'entre vous. Cependant, ils restent incontournables et indispensables pour toute association prenant l'engagement d'informer des professionnels et familles. Vous y trouverez conseils et références légales ainsi que jurisprudences.

Le fascicule 3 « Itinéraire d'une assistante maternelle employée par des particuliers » s'est vendu à 25 exemplaires en 2016.

La dernière parution, le fascicule « Itinéraire d'un(e) assistant(e) maternel(le) en Maison d'Assistant(s) Maternel(s) » dédiée à l'exercice en MAM reste la meilleure vente de ses fascicules avec 42 exemplaires vendus en 2016.

CONTRAT DE TRAVAIL ET D'ACCUEIL (CDI)



Le contrat de travail et d'accueil reste notre produit vedette parmi nos publications.

Effets escomptés : accompagner le salarié afin de le professionnaliser en lui fournissant un outil adapté, reprenant les textes en vigueur et le minimum légal, laissant libre l'échange entre les parties. Accompagner le parent afin de l'aider dans l'emploi de son assistant maternel et le responsabiliser, l'information légale étant à sa disposition, il ne peut ignorer les textes en vigueur.

En 2016, 9 376 contrats se sont vendus, ce qui représente une légère baisse des ventes de 684 pièces par rapport à l'année 2015.

544 pièces ont été enregistrées en vente individuelle, soit hors adhésion pour 2016.

CONTRAT OCCASIONNEL ET CONTRAT A DUREE DETERMINEE (CDD)

910 CDD et 938 contrats occasionnels ont été vendus durant l'année 2016.

Soit au total 1848 contrats de courte durée soit une légère augmentation des ventes portant sur 152 pièces par rapport à l'année 2015.

Effets escomptés : répondre à la demande en éditant deux contrats simplifiés pour l'accueil de courte durée qui semble toujours plus en augmentation face à la précarité des emplois.

L'AGENDA ASSISTANTS MATERNELS



1353 agendas assistants maternels 2016 ont été vendus.

L'agenda assistants maternels 2016 édité à 2 000 exemplaires a été principalement vendu à l'automne 2015 lors de sa sortie, ce qui a représenté 866 ventes auxquelles s'ajoutent celles de l'année 2016 soit 487, ce qui nous donne une vente totale de 1 353 exemplaires vendus.

Objectifs : donner un outil supplémentaire aux professionnels, tout en s'appuyant sur l'esthétisme afin de donner envie de l'utiliser mais surtout il apporte un cadre légal rendant ainsi plus claire le temps de travail.

L'EBOUTIQUE

Poste salarié : Françoise BOREL
Poste bénévole : Christophe LAMBOROT

L'eboutique a vu son développement augmenter de 75 % au cours de l'année 2016 par rapport à l'année 2015. Après une reprise difficile de l'eboutique suite à une mise en veille, les internautes sont à nouveau au rendez-vous de l'achat en ligne puisque le chiffre d'affaire enregistré pour 2016 est de 88 236 euros (CA 2015 : 32021 euros).

Certains points de programmation restent encore à voir mais nous avançons chaque jour un peu plus.

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS ET BENEVOLES

Poste salarié : Sandra ONYSZKO
Postes vacataires : Sabine SOLLIER et Sandra LEROY
Poste bénévole : Martine NABOT-GIORDANENGO

Les formations restent une action phare de l'Ufnafaam, l'expertise qu'elle a acquis par ses 37 ans d'expérience font d'elle une référence sérieuse et fiable au sein des organismes de formation et institutions nationales. Ce pourquoi, nous avons décidé nous aussi de proposer en direct nos formations via un catalogue de formations. Les thématiques de ce catalogue se sont construites tout au long de cette année 2016. Ces formations ne seront pas au catalogue *Ipéria* car il s'agit pour l'UFNAFAAM de se faire reconnaître en tant qu'organisme indépendant. Elles seront proposées sur le site de l'UFNAFAAM et nous en ferons une communication dans certaines revues professionnelles. Le coût de celles-ci sera d'environ 120 euros par jour pour les assistants maternels et familiaux (ce prix reste toutefois à redéfinir). L'UFNAFAAM a déjà recruté 3 formateurs : Sandra Leroy et Sabine Sollier pour les assistants maternels et Mme Bachelet pour les assistants familiaux sans oublier bien sûr Sandra Onyszko que nous pourrions retrouver sur certaines formations ainsi que Martine Orlak, notre présidente.

Au sommaire de ce catalogue, nous pourrions retrouver les thèmes suivants :

- ♦ **Maîtriser les calculs liés à la convention collective des assistants maternels**
- ♦ **Analyser les textes de la CONVENTION COLLECTIVE : comprendre les textes et la rédaction de son contrat de travail**
- ♦ **OUVRIER et GERER une Maison d'Assistants Maternels (M.A.M.)**
- ♦ **Mettre en avant sa compétence professionnelle durant l'entretien d'embauche et pendant la relation de travail**
- ♦ **Former à l'outil numérique : Création de documents spécifiques à la profession d'assistant maternel**
- ♦ **Comprendre le référentiel lié à l'agrément**
- ♦ **Formation de formateurs**
- ♦ **CONFERENCE assistants maternels organisée par les relais d'assistants maternels à l'attention des assistants maternels**

Concernant la « *Formation de formateurs* » : nous souhaitons utiliser les ressources que nous avons déjà au sein de l'Ufnafaam donc si nous pouvons faire intervenir des intervenants extérieurs et des professions différentes (psychologues, professionnels du juridique, etc..), il serait bien qu'à chaque formation, il y ait des représentants des associations en local ou en régional qui puissent participer à ces formations.

Quant au coût de cette formation « *formation de formateur* » elle s'élèvera à 600 € par jour pour un coaching individuel ou un groupe de 3 personnes maximum.

Pour le dernier titre, « *conférence AM organisée par les RAM à l'attention des AM* » : ceci n'est pas une formation mais une information, le nombre de personnes étant supérieur à 20 personnes.

Le coût de la formation se situera entre 70 et 150 € de l'heure suivant la nature de l'intervention et du déplacement. Le profil du conférencier est non renseigné.

N'hésitez pas à vous saisir de toutes ces propositions thématiques surtout si avez choisi d'accompagner vos adhérents au plus près de leur activité en mettant en place des permanences de renseignements téléphoniques, mails ou physiques. C'est l'occasion par ce biais d'affiner son expertise sur les différents sujets.

Dans ce cadre, nous avons dû refaire une demande de numéro formateur auprès de la Préfecture de Police de Paris avec tout ce en quoi cela consiste au niveau administratif et réunion d'informations.

Le numéro d'organisme formateur nous a été réattribué sous le numéro 1175539175.

LA FORMATION AUPRES DES PROFESSIONNELS

Nos Journées Nationales ouvertes à tout public adhérent et non adhérent

Trois journées nationales ont été organisées au cours de l'année 2016.

♦ **Une journée nationale le 6 février 2016 à Paris dédiée aux assistants maternels exerçant au sein d'une MAM (maison d'assistants maternels) en partenariat avec le Ministère de la Famille et la Cnaf** où nous sommes revenus sur les textes en vigueur puis le référentiel MAM dont la sortie était attendue. Puis nous avons partagé au cours d'une table ronde avec les MAM UF leurs bonnes pratiques, idées ou astuces en clôturant par 1 heure d'échanges avec la salle sur des questions juridiques. Cette journée a été retransmise par écrit dans l'ARC n° 156 paru à l'été 2016.

127 professionnels, adhérents, travailleurs sociaux ont participé à cette journée.

Effets escomptés : informer, former, partager, faire avancer et échanger sur l'exercice du métier d'assistant maternel au sein d'une maison d'assistants maternels.

♦ **Une journée nationale le 2 avril 2016 à Paris sur le thème : « l'assistant familial est-il vraiment un travailleur social ? »** avec l'intervention de l'Oned puis d'une psychologue auteure du livre "les assistants familiaux : écoutez-les" et la mise en place de deux tables rondes. La journée fut également retransmise par écrit dans de l'ARC n° 157, paru à l'automne 2016.

102 professionnels, adhérents, travailleurs sociaux ont participé à cette journée.

Effet escompté : échanger entre plusieurs regards (travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés, chefs de service et assistants familiaux) les compétences et missions de l'assistant familial vers l'enfant.

♦ **Les Journées Nationales d'Etudes et de Formation se sont déroulées les 8 et 9 octobre 2016 à la Pommeraye dans le département du Maine-et-Loire sur le thème « Prendre soin de soi pour pouvoir prendre soin des autres ».** Il a s'agit d'une organisation complètement différente, moins intense avec deux intervenants le samedi pour favoriser l'échange entre participants. Le dimanche matin, 4 ateliers, assistant maternel et familial ont été mis en place afin que le participant devienne acteur et non plus spectateur.

Effets escomptés : Professionnaliser les assistants maternels et assistants familiaux. Valoriser leur profession et les aider ainsi à évoluer au sein de celle-ci ou permettre des passerelles.

Lors de ces journées, nous avons accueilli 128 participants et rassemblé ainsi plusieurs départements.

LA FORMATION AUPRES DES ASSOCIATIONS AFFILIEES AU RESEAU UFNAFAAM

Nous répondons à toute demande de l'une de nos associations qui souhaite une intervention lors d'une réunion ou conférence. Nous nous rendons ainsi dans les 66 départements concernés soit le samedi ou en soirée dans la semaine (en dehors de l'accueil des enfants).

Nous sollicitons de nos associations qu'elles avertissent les relais pour les convier ainsi que la CAF pour qu'ils soient présents s'ils le souhaitent. Sans oublier les professionnels non adhérents, c'est ainsi l'occasion de pouvoir ainsi promouvoir l'activité de son association et de la développer. Lors de ces rencontres nous parlons de l'actualité afin que les assistants maternels puissent y réfléchir et nous transmettre leurs observations. Nous pouvons aussi revenir sur des questions liées à leur statut ou de manière plus particulière sur des points contractuels les concernant.

L'intérêt d'être en association est de pouvoir échanger entre pairs sur sa profession mais également de transmettre une observation fine d'un territoire concerné et de pouvoir y répondre de manière adaptée. (Horaires atypiques, particularité du bassin d'emplois, problématiques etc.).

Effets escomptés : pouvoir répondre aux demandes de formation émanant de nos associations sur la convention collective. Informer les plus isolés en se déplaçant en région. Accroître ainsi les attentes formation de nos adhérents en multipliant ces journées conférences-débat et formations personnalisées (adhérents et employeurs).

L'Objectif restant de former le plus grand nombre. **7 formations ont été ainsi dispensées en 2016 rassemblant entre 30 et 150 participants à chaque intervention** sur les thèmes récurrents : la mensualisation, la convention collective, les congés payés, etc.

1 formation a également été proposée lors du Conseil d'administration de novembre 2016 aux membres dirigeants sur le thème « Savoir Argumenter ».

Cette formation a eu pour objectif de trouver des arguments permettant à l'assistant maternel ou familial de se projeter dans une posture adaptée aux situations qu'il traverse. La formation s'est développée en deux étapes :

1. Proposer des exemples concrets basés sur des circonstances que les assistants maternels et familiaux sont amenés à traverser (vers les services de PMI, vers les parents ou services).
2. Reprendre ces situations et, par le biais des échanges, adapter des propositions travaillées avec la salle.

Au cours de ce temps de formation, les participants ont pu retrouver les membres de la troupe « La tête dans les cintres » et d'autres les découvrir. C'est toujours avec plaisir que nous le faisons. Nous avons pu également rencontrer à cette occasion Mmes Bachelet, éducatrice référent ASE et Lefebvre-Mayer, puéricultrice qui ont su répondre avec succès à ce rendez-vous. Merci à eux de leur participation.

Effets escomptés : répondre aux attentes de nos présidents et adhérents en les formant sur place sur les sujets qui les préoccupent, les aider dans leurs pratiques professionnelles.

LA FORMATION AUPRES DES RAM ET AUTRES ORGANISMES

Parfois à la demande d'un groupe d'animateurs sur un département ou parfois à la demande du réseau CAF et de sa coordinatrice, nous sommes sollicités pour animer une conférence ou une formation. L'intérêt de ces rencontres reste une démarche de collaboration en évitant tout corporatisme. Transmettre une actualité sur la profession permet aux animateurs de la relayer ensuite et d'en comprendre le sens. Echanger sur des textes (maison d'assistants maternels, référentiels) conserve l'avantage d'avoir la même lecture et de pouvoir alimenter une forme de réflexion.

Nous pouvons également être sollicités par des institutions (associations de familles, égalité des territoires, Udaf, Uriopss) dans l'objectif d'intervenir sur un sujet ou de transmettre des informations sur des sujets précis concernant ce mode d'accueil individuel.

L'Ufnafaam a répondu à 21 demandes de conférences qui ont rassemblé à chaque intervention entre 40 et 150 participants.

Ainsi qu'une conférence à Bondues (59) dirigée vers les assistants maternels.

Effets escomptés : former les animateurs RAM et autres professionnels sur la profession d'assistants maternels. Permettre une cohérence dans la pratique et la compréhension de la loi. Travailler avec les différents organismes en charge des assistants maternels. Répondre à la circulaire CAF en étant un organe d'informations référent pour les RAM.

LES PROJETS INTERNES UFNAFAAM 2017-2018

Constat et réflexion.

Préambule

Les élections présidentielles 2017 nous amèneront à consolider le partenariat institutionnel et à mobiliser notre action pour permettre un développement des deux professions fortement en difficulté ces dernières années.

A ce titre, deux leviers d'action sont à identifier :

DE L'UFNAFAAM VERS LES MINISTERES

La base de notre travail va se concrétiser par :

- 1) Une présence auprès des nouveaux ministères ;
- 2) Une consolidation de notre présence institutionnelle pour obtenir des évolutions à terme.

DE L'UFNAFAAM VERS LES ASSISTANTS MATERNELS ET ASSISTANTS FAMILIAUX

- 1) La création d'outils ;
- 2) Un catalogue de formations.

Pour continuer d'accompagner les professionnels dans leur vie quotidienne.

L'ANNEE 2017

DE L'UFNAFAAM VERS LES MINISTERES

a) Un temps d'échanges avec les nouveaux ministères

Cette année est une année d'élection présidentielle, un nouveau ministère va se constituer prochainement et les groupes de travail, les projets, les développements ainsi que les nombreuses auditions vont être organisés.

Durant ces temps, nous pourrons remonter les problématiques mais aussi les propositions. Comme il s'agit de nouvelles personnes parfois très éloignées des professions que nous représentons cela prend toujours un certain temps pour expliquer et ensuite proposer.

Nous mettrons en avant de manière prioritaire pour les assistants maternels l'équité financière entre les familles qui emploient un assistant maternel et les familles qui confient leur enfant à une structure collective car en effet, le reste à charge amène des différences de traitement dont les conséquences sont une diminution de l'emploi des assistants maternels.

Nous valoriserons l'idée d'une meilleure communication en terme d'image dans cette profession pour éloigner la frilosité de certaines familles sur ce mode d'accueil. Pour les assistants familiaux, nous travaillerons sur leur présence au sein de la nouvelle loi de mars 2016 qui va entraîner des modifications dans les départements et nous reviendrons sur la présomption d'innocence avec l'idée d'une garantie salariale le temps de l'enquête car ces peurs liées aux accusations et le manque d'accompagnement provoquent une baisse des candidats pour la profession qui aura des conséquences dans les départements. D'autres propositions seront bien entendu réfléchies mais l'aspect d'employabilité pour les assistants maternels doit être notre priorité ainsi que la protection des assistants familiaux.

Lors d'une élection présidentielle, il faut à nouveau consolider le réseau et ce, même si l'Ufnafaam est connue comme un partenaire représentant les deux professions, parce que nous parvenons à entretenir des propositions de qualité qui sont entendues par les ministères et que notre présence est régulière. Ceci étant, ce n'est pas toujours simple d'un ministère à l'autre et d'une personne à l'autre, cela reste donc un objectif de nouveau à remplir qui reste important pour l'année 2017.

b) Un document sur les différences culturelles

Le guide sur les différences culturelles est sorti fin mars. Projet débuté il y a presque deux ans nous sommes satisfaits qu'il voit le jour. Nous espérons que ce nouvel outil servira au

dialogue entre les assistants maternels et les familles et qu'il rendra également plus visible l'Ufnafaam.

c) Premiers retours sur notre présence au Conseil National de la Protection de l'Enfance ainsi qu'au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age.

Nous avons intégré ces deux instances à la fin de l'année 2016. Les premières réunions ont pour principe d'aborder les aspects liés au règlement intérieur et aux votes futurs. Certains points toujours très intéressants restent parfois assez loin de la réalité du terrain sur les professions, ceci dit tous les liens conduisent à nos arguments vers les professionnels. Le vrai bilan de ce conseil qui, encadre la feuille de route, sera fin 2017.

Normalement cette année 2017-2018 devrait aborder au HCFEA le montant du CMG-PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT mais le comité reste en attente du nouveau ministère qui portera les sujets importants, c'est bien pourquoi il faut travailler les deux axes.

d) Le catalogue de formations

Pour les assistants maternels et familiaux

Un catalogue de formations Ufnafaam va sortir en avril 2017. Il abordera des thématiques pour les assistants maternels et les assistants familiaux. Il proposera également des conférences. Les présidents d'associations pourront en faire la demande pour leur association (il y aura un tarif particulier proposé ainsi que pour les conférences).

Actuellement 5 formateurs ont été retenus en vacation mais d'autres (selon le profil et la spécialité) pourront s'ajouter selon les thématiques désirées. Nous avons voulu en créer un car nous désirons mettre en avant la valeur de notre identité qui devient invisible si l'on s'ajoute à la liste des formations IPERIA.

Nous essaierons de travailler ensuite l'acceptation des formations toutefois cela restera au cas par cas pour chaque dossier. Il faut également prendre en compte que certaines formations ne seront pas remboursées d'où le souhait pour l'Ufnafaam d'établir un tarif très bas pour les professionnels.

e) Le guide d'évaluation et d'accompagnement pour les assistants familiaux

Un projet débuté depuis 18 mois avec l'aide d'une éducatrice spécialisée, d'un psychologue et de deux assistants familiaux. Ce cahier est destiné aux assistants familiaux. Il a pour objectif d'apporter un soutien à leur pratique dont l'exercice est parfois isolé et fait resurgir un grand nombre de questionnements. Il ne propose pas de solution mais aborde des éléments à prendre en compte dans son observation et son accompagnement auprès de l'enfant.

f) Un guide pour développer son professionnalisme et vivre sereinement sa profession d'assistant maternel

Un livre à destination des assistants maternels et des relais d'assistants maternels sortira au second semestre 2017. L'objectif est d'avoir un support d'accompagnement aux domaines moins discutés de la profession comme : l'entretien d'embauche, le contrat de travail, les éventuels conflits, etc. Il n'est pas utile à tous les assistants maternels qui vivent sereinement leur profession mais à ceux qui éprouvent des difficultés qui peuvent parfois resurgir. Il est destiné aux relais car le livre propose des ateliers à organiser avec la collaboration des assistants maternels sur différents sujets.

g) Le train Petite Enfance

Un train de la petite enfance va se rendre dans différentes villes de France. Il y aura des inscriptions à faire au préalable pour pouvoir s'y rendre. A bord du train, 4 wagons serviront d'ateliers interactifs et un wagon à une conférence. Sur les quais, des flyers pourront être donnés aux professionnels.

A Lille, le 1er novembre. Puis à Nancy, le 6/11, à Dole (Jura), le 7/11 puis à Lyon, le 8/11. A Marseille, le 9/11 puis à Toulouse le 10/11, à Bordeaux le 12/11, à Angers le 15/11, à Saint-Malo le 18/11, à Caen le 19/11 puis à Paris le 20/11.

Les organisations qui ont créé ce projet nous ont demandé d'organiser avec elles la journée du 18 novembre à Saint-Malo (la journée nationale des assistants maternels) et de réfléchir à des thématiques de conférences. Chaque association qui le souhaite pourra échanger avec les assistants maternels sur les quais et présenter son association. Donc ne manquez pas de cette occasion de vous faire connaître.

Les assistants familiaux sont cordialement invités à ces journées. Le projet est financé par l'association des maires des France, la CNAF et le ministère.

Le projet est organisé avec l'OCDE.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur : <http://eduensemble.org/>

EN CONCLUSION

Un nouveau ministère, des attentes du côté des assistants maternels et des assistants familiaux, nous inciterons cette année à fortement nous mobiliser avec de nouveaux contacts dans un objectif de consolidation de nos relations mais aussi sur ces 5 prochaines années pour un accompagnement plus concret vers ces professionnels dont le nombre diminue chaque année. Nous n'oublions pas la création d'outils pour accompagner les assistants maternels et familiaux ainsi que d'autres partenariats plus ludiques mais aussi riches.

LA SORTIE DE NOUVELLES EDITIONS

Guide d'évaluation et d'accompagnement pour les Assistants Familiaux

Sortie septembre-octobre 2017

Pourquoi un guide ?

Devenir assistant familial n'est pas un travail très ordinaire. Avec l'aide de sa famille, le professionnel va ouvrir son espace personnel à un enfant qui a subi des traumatismes ne serait-ce que celui de l'éloignement de sa famille. Mais que devient ce temps pour l'enfant ? Permet-il de créer des liens avec la famille d'accueil ? Ces liens construisent-ils de l'attachement ? Et si oui, comment en permettre le développement ?

C'est parce que l'accompagnement de l'enfant par un assistant familial peut nourrir des liens qui peuvent aider l'enfant à s'attacher et à construire des forces pour appréhender le monde extérieur que nous avons souhaité un guide destiné à aider le professionnel à mesurer son accompagnement.

C'est parce que l'attachement est présent si les liens sont de qualité que le guide a été construit aux travers de questions. Ces dernières peuvent apporter au professionnel une distance nécessaire pour en évaluer les fondations.

Concernant la méthode, nous avons choisi de transmettre quelques éléments théoriques de l'attachement qui permettent d'en comprendre le sens et comme outil plus concret quelques questions qui soutiennent la pratique au quotidien. L'objectif de ce document est de guider l'assistant familial à situer son accompagnement et à repérer son action pour éviter l'aggravation de certaines problématiques.

Ce support reste un outil qui n'a pas pour vocation à se substituer au travail en partenariat avec l'équipe éducative mais il a pour objectif de compléter et de soutenir la réflexion de l'assistant familial qui, dans un exercice autonome, s'engage dans un accueil bienveillant, sécurisant et disponible.

L'enfant qui est confié à une famille d'accueil peut créer de nouveaux liens avec les personnes qui vont s'occuper de lui et pouvoir, le moment propice la quitter, pour continuer à construire sa vie, son devenir.

Parce que chaque enfant est un être unique à part des liens se tissent, se renforcent ou s'atténuent de manière différente selon chaque enfant. Tout cela nécessite que l'assistant familial investisse cette place pour y répondre en donnant du sens à sa mission.

Cahier d'exercices de calculs pour Assistants Maternels

Sortie juillet-août 2017

La réédition est prévue au cours de l'été 2017 avec une réactualisation de quelques éléments.

Agenda des assistants maternels

Sortie septembre-octobre 2017

L'agenda des assistants maternels sera réactualisé au printemps 2017 pour une réédition 2018 à l'été.

LE RESEAU PARTENARIAL

Par Sandra ONYSZKO,

Objectifs : les objectifs à ce niveau sont d'être cohérents dans notre pratique et d'amener notre expertise vers les instances. Ils permettent également de l'améliorer. Pour l'UFNAFAAM, c'est d'abord et surtout l'image d'une instance importante et indispensable qu'elle doit continuer de représenter.

RENCONTRES

Nous confortons nos partenariats anciens tels que ceux avec les différents ministères, la CNAF, l'UNIOPSS, l'UNAF, partenaires de toujours et développons de nouveaux comme avec l'association « Ecolo crèche » (Fondation Nicolas Hulot, etc.) pour créer un label pour les assistants maternels volontaires.

Ce label permettrait de différencier les assistants maternels qui recyclent au quotidien, utilisent des produits bio ou moins de produits détergents pour l'entretien de la maison, pour le chauffage, au niveau de l'isolation de leur maison, pour les jouets qu'ils utilisent avec les enfants. Ce label serait contrôlé tous les cinq ans pour les différencier des autres professionnels qui utilisent des lingettes, etc..

Rencontre également avec l'association « ateliers de l'arrière pays » composée de plusieurs profils (psychologue, psychiatre, philosophe, pédagogue, éducateur, assistant social, etc..) pour parler de la profession d'assistant familial. Martine Orlak et Sandra Onyszko ont assisté avec l'association d'assistants familiaux du Nord à une réunion au cours de laquelle elles ont été agréablement surprises de pouvoir trouver en face d'elles des personnes à leur écoute, surprises de ce que nous pouvions leur apporter au niveau du travail de l'assistant familial et qui étaient outrées de la façon dont nous étions malmenés. Il nous a été proposé d'intégrer cette association, ce que nous allons faire en y adhérant. Ce groupe de personnes va nous apporter de l'aide pour la réalisation de courriers en direction des grandes instances. Cette rencontre fut très enrichissante.

PARTICIPATION A DES COLLOQUES

Nous avons participé durant l'année 2016 à un forum Petite Enfance dans le département des Alpes-Maritimes ainsi qu'à un salon Petite Enfance à Merville dans le département du Nord.

Les retours des organisateurs sont toujours très positifs.

PROMULGATION DU SITE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Objectifs : l'UFNAFAAM incite les assistants maternels à travailler avec la Caisse d'Allocations Familiales ainsi qu'avec les R.A.M. afin de permettre d'aller vers un unique but *améliorer la profession et l'accueil de l'enfant.*

La promotion du réseau CAF auprès de nos associations reste toujours au cœur de nos actions par la diffusion de fiche technique où nous évoquons l'importance d'un tel partenariat avec cet acteur incontournable du territoire ou de courriers types pour les aider à prendre contact. Nous invitons systématiquement nos membres du Conseil d'administration à convier les responsables du secteur Petite Enfance lors d'actions d'informations, de forums organisés. Nombreux sont ceux qui ont pu ainsi créer des liens forts avec leur CAF ou RAM telles nos associations des Alpes-Maritimes ou encore des Côtes d'Armor.

Le développement des partenariats prend du temps car les associations d'assistants maternels ne semblent pas toujours être légitimes pour d'autres acteurs institutionnels. Cependant, nos actions et surtout notre cadre déontologique portent leurs fruits et réussissent à convaincre ces réseaux de travailler avec les associations nous permettant ainsi d'observer l'augmentation d'année en année du nombre de partenariat.

Enfin l'Ufnafaam reste disponible pour les départements, Caisse d'Allocations Familiales qui nous appellent directement pour obtenir des renseignements sur la profession.

LES PRODUITS PROFESSIONNELS : LES ASSURANCES

Poste bénévole : Martine ORLAK, présidente
Poste salarié : Céline FITAN

ASSURANCES : RCP/Juridique/Dommages aux biens et VOITURE

Nombre d'assurés 2016 : 6 226

Responsable des dossiers sinistres ASSURANCES : Mme Martine ORLAK
Réception des commandes ASSURANCES et envoi des attestations : Mme Céline FITAN

ASSURES 2016/Attestations établies :

ANNEE 2016	RCP + JURIDIQUE + DOMMAGES aux BIENS	VOITURE
	6 226	1 339

Le nombre d'assurés 2016 est à nouveau une nouvelle fois en baisse par rapport à 2015, affichant une différence de 446 assurés qui s'explique par la perte d'adhérents due à de nombreuses dissolutions d'associations, faute de repreneurs ou encore de départs à la retraite, qui n'ont pas permis la transmission de liens avec notre fédération parfois faute de l'avoir évoquée.

Chaque année, nous découvrons par le biais des adhérents que toutes les associations n'informent pas des produits assurances professionnels que nous négocions pour vous depuis déjà 37 ans afin de répondre au plus près aux risques des métiers représentés. Il est fort dommage de ne pas en faire la promotion, quel salarié aujourd'hui peut se prévaloir d'être assuré professionnellement, juridiquement et pour ses biens pour la modique somme annuelle de 35 euros et encore gratuite l'année de son agrément ?

Il s'agit d'un produit incontournable, l'assurance que nous proposons assure les membres vivant dans votre foyer en cas d'accusations, le savez-vous ? Si cette option existe, pensez-vous réellement que ça n'arrive pas.

Il est toujours très regrettable d'avoir en ligne des adhérents pour des situations dramatiques non assurés au niveau juridique, qui ne pourront peut-être pas bénéficier de l'aide juridique gratuite et pouvoir ainsi prendre un avocat pour se représenter. Même si des situations arrivent à des non lieux, pensez aux répercussions que cela peut avoir au casier judiciaire, pour l'avenir de vos enfants, ne prenez pas à la légère cette protection que nous vous proposons car cela n'arrive pas qu'aux autres et on ne peut se rattraper en s'assurant au moment des faits car comme toute assurance cela ne fonctionne pas.

Céline a reçu 1952 emails et en a envoyé 7181 au cours de l'année 2016.

Les dossiers de sinistres

Les dossiers de sinistres sont transmis à Mme Martine ORLAK, qui en assure le contrôle, la transmission à l'assureur, les demandes d'informations complémentaires auprès des Présidents d'associations ou de l'assureur et le suivi mensuel des dossiers RCP ou Juridique en cours.

Nombre de dossiers gérés en 2016 :

116 dossiers ont été ouverts ce qui représente 76 protection juridique
20 en dommages aux biens
6 en RCP

Les tarifs proposés en 2016 par le Cabinet De Clarens après négociation :

ASSURANCES	UFNAFAAM Coût versé à l'assureur	ASSOCIATION ADHERENTE Coût versé à l'UFNAFAAM	ADHERENTS Prix conseillé
RCP + JURIDIQUE + DOMMAGES AUX BIENS	35.00 €	35.00 €	35.00 €
VOITURE	34.00 €	34.00 €	34.00 €

Au 1^{er} janvier 2016, l'assurance VOITURE a diminué d'1 euro par rapport à 2015 et est passée à 34 euros.
Quant au **PACK assurances RCP + JURIDIQUE + DOMMAGES AUX BIENS**, il augmente d'un euro pour passer à 35 euros.

Comme vous le savez chaque automne, Martine Orlak et Christophe Lamborot négocient les tarifs assurances avec Monsieur MATEOS, du cabinet De Clarens. Ce n'est que par notre nombre et l'utilisation de ces produits que nous pouvons ainsi négocier. Plus nous sommes nombreux à y souscrire, plus la négociation est ouverte.

Au cours de l'année 2016, le cabinet De Clarens est devenu le cabinet Verlingue.

CONCLUSION

Notre fédération est aux côtés des institutions nationales depuis 1977 et a toujours été force de propositions. Nous n'avons de cesse de proposer et collaborer aux projets les plus divers en rapport avec la petite enfance.

Depuis la création des MAM que nous soutenons et accompagnons, nous n'avons cessé de développer des outils de travail afin de faciliter l'accès aux porteurs de projets. Nous partageons notre expertise à ce niveau et n'hésitons pas à rediriger ces porteurs de projets vers les acteurs du territoire afin de favoriser la viabilité du projet lorsque ceux-ci n'ont encore pris aucune attache.

La prise en charge d'un enfant ou d'un jeune demeure au centre de nos intérêts communs et la qualité de son accueil au centre de nos réflexions. Ce mode d'accueil est le plus ancien, il a été soumis à de nombreuses évolutions pour permettre de pouvoir répondre aux changements liés aux besoins des familles et des services. Nous arrivons à un croisement pour ces professions et à un changement des profils des professionnels concernés. Les attentes et les connaissances doivent pouvoir se nourrir, c'est le sens du projet Giampino en lien avec la loi sur la protection de l'enfance. Ce mode d'accueil vise au développement et à l'épanouissement des très jeunes enfants et porte des enjeux de prévention mais aussi des réponses sociétales, nous le voyons bien à travers la création des maisons d'assistants maternels (MAM). Il en est de même pour les assistants familiaux qui restent sans nul doute le mode de placement le plus favorable au jeune accueilli. Beaucoup de travail en protection de l'enfance reste à accomplir, ne serait-ce que la reconnaissance territoriale de la présomption d'innocence pour l'ensemble de nos professionnels. Les départs à la retraite sont nombreux et la promotion du métier sera au cœur des enjeux de demain si le gouvernement souhaite attirer de nouveaux candidats.

Nous avons les clés, reste à s'en saisir et c'est ensemble que nous pouvons le faire, ce n'est pas en se dissociant et pensant que seul, chacun de son côté, avec ce nouvel outil « le web » que tout se résout, que tout se sait. Combien de situations entendons-nous quotidiennement où il est trop tard pour agir, que de dégâts humains.

Il s'agit de métiers où seul on peut vite être mis à mal, il est donc important d'œuvrer derrière le nom d'une association, d'une fédération pour se protéger soi-même dans une action commune.

Il faut des années à une organisation comme la nôtre pour asseoir sa représentativité, ce n'est pas en vous dissociant, qu'il vous sera plus aisé de vous faire entendre et d'obtenir, accompagnement tel que nous vous le procurons où 4 salariés peuvent vous accompagner au quotidien de votre activité ou outils et produits professionnels vous sont proposés à des prix attractifs parce que négociés pour un très grand nombre.

Il est important de continuer à œuvrer ensemble et nous comptons donc sur votre engagement associatif pour y parvenir.

UFNAFAAM
16 Place du Colonel Parisot
32290 AIGNAN
Tél. 05.62.09.93.85 | Fax 05.62.03.84.52
<http://ufnafaam.org/>